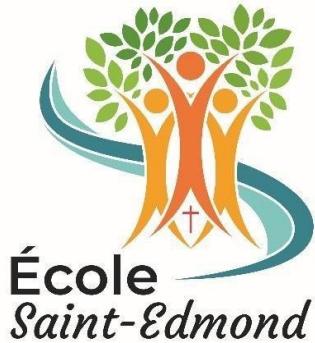


**ANNEXE A LA CONVENTION DE SCOLARISATION
PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES**

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

**Attention les tarifs sont donnés à titre indicatif.
Ils sont susceptibles de changer en 2026-2027.**



Le coût de la scolarisation comprend :

Mensuel :

1. Contribution des familles

Établissement sous contrat d'association, l'école Saint Edmond bénéficie d'une participation financière de l'État qui prend en charge les salaires des enseignants et de la Mairie de Wasquehal qui prend partiellement en charge certains frais de fonctionnement.

L'école Saint Edmond doit financer les frais de fonctionnement non couverts par le forfait communal ainsi que les dépenses d'entretien et de rénovation des bâtiments. Pour permettre la prise en charge de ces dépenses, **une contribution familiale établie selon le revenu fiscal de référence est demandée par élève de septembre à juin.**

En plus, des frais liés à l'immobilier et des frais de fonctionnement non couverts par le forfait, elle inclut :

FOND IMMOBILIER DIOCESAIN

La participation au fond immobilier diocésain. Elle est reversée intégralement à la Direction Diocésaine de Lille et permet depuis septembre 2018 le soutien des établissements privés catholiques dans leurs projets immobiliers.

COTISATION DIOCESAINE :

Elle est reversée intégralement à la Direction Diocésaine de Lille et permet le fonctionnement des différents services de l'Enseignement Catholique (Direction Diocésaine, Udogec, psychologues scolaires, association sportive, animation pastorale).

Catégorie	1	2	3	4	5	6
Revenu fiscal de référence	- 20 000€	20 à 35 000€	35 à 50 000€	50 à 65 000€	65 à 80 000€	+ 80 000€
Mensualité	42€	48€	53€	59€	67€	75€

Sur l'ensemble de la contribution familiale, une réduction de 3.00€ est accordée à partir du 2ème enfant de la famille scolarisé dans l'établissement, 4.00€ à partir du troisième.

2. Contribution volontaire

Les familles qui le souhaitent peuvent verser en complément de la contribution familiale une contribution volontaire dont le montant reste libre. Ceci permet la mise en place d'une solidarité discrète entre les familles. Nous remercions par avance les familles qui répondront favorablement à cette sollicitation.

3. Activités pédagogiques, sorties, intervenants :

Maternelle : 6.00 € par mois (9 mois) Primaire : 8.00€ par mois (9 mois)

Ce forfait permet la prise en charge des activités pédagogiques spécifiques, des frais d'intervenants et des petites sorties pédagogiques. En cas d'organisation durant l'année d'une sortie pédagogique plus importante, une participation complémentaire pourra être demandée.

Si un voyage linguistique, artistique ou une classe de découverte sont organisés, les modalités financières sont expliquées avec les parents des élèves concernés en amont.

4. Etude.

A partir du CP, l'étude est obligatoire pour les enfants restant après 16h30.

Elle a lieu de 16h30 à 17h30.

S'ensuit la garderie si besoin.

Une heure d'étude revient à 3€. Les frais d'étude sont facturés le mois suivant.

Annuel :

Cotisation A.P.E.L :

L'association de parents d'élèves (A.P.E.L) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement. Elle apporte aux familles un ensemble de services dont la revue « Famille et Education ». La cotisation est appelée sur le relevé des contributions du mois de septembre. **Elle s'élève pour l'année 2024/2025 à 16.50 € par famille. Elle est facturée à l'aînée de la famille fréquentant un établissement privé catholique (Veuillez nous fournir un justificatif pour un aîné dans le secondaire si cela est le cas).**

Matériel

L'école fournit aux familles un « **pack fournitures** » qui leur sera facturé en septembre.

Ce pack comprend :

- La papeterie (classeur, pochettes, cahiers, photocopies...)
- Les impressions des documents officiels (livrets d'évaluation, cahier de liaison/agenda).
- En primaire, le contenu de la trousse : stylos, feutres, colles, blancs correcteur, règles, crayons de bois, taille crayon, surligneurs, etc ...

Il est facturé :

- **20€ en maternelle**
- **60€ en primaire**

L'achat du nécessaire de la trousse (stylos, crayons divers, feutres, colle, ciseaux, etc...) et du matériel de base aux activités plastiques restent à l'achat des familles. Une liste est fournie aux familles durant l'été précédent la rentrée.

A partir de l'élémentaire, un forfait « **livres et manuels** » s'applique pour un tarif de **30€**.

Il est utilisé pour acheter des manuels et fichiers ou des livres de littérature de jeunesse.

Tableau récapitulatif :

MATERNELLE	Annuel	Mensuel						Facturé en
Cotisation A.P.E.L.	16,50€*							Septembre
Pack fournitures	20,00€							Septembre
Contribution familiale Selon le RFR		42,00€	48.00€	53.00€	59.00€	67.00€	75.00€	Septembre à juin
Sorties/intervenants		6.00€						Octobre à juin

PRIMAIRE	Annuel	Mensuel						Facturé en
Cotisation A.P.E.L.	16,50€*							Septembre
Contribution familiale* Selon le RFR		42,00€	48.00€	53.00€	59.00€	67.00€	75.00€	Septembre à juin
Pack fournitures	60,00€							Septembre
Forfait livres/fichiers	30.00€							Octobre
Sorties/intervenants		8.00€						Octobre à juin
	<i>Auquel s'ajoutent les études éventuelles facturées d'octobre à juillet.</i>							

*Sur l'ensemble de la contribution familiale, une réduction de 3.00€ est accordée à partir du 2ème enfant de la famille scolarisé dans l'établissement, 4.00€ à partir du troisième.

Règlement des factures :

Vous recevrez chaque mois, de septembre à juin une facture reprenant en fonction des situations les éléments présentés ci-dessus. Ces factures sont à régler pour le 10 du mois.

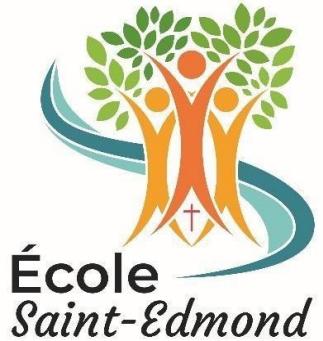
Nous recommandons vivement le règlement par prélèvement automatique qui est sûr et pratique et évite toute circulation et manipulation de chèques ou espèces. Il suffit pour cela de nous retourner l'autorisation de prélèvement complétée et signée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou postal. En cas d'un rejet d'un paiement, les frais liés vous seront imputés. Veuillez indiquer le nom de l'enfant derrière les chèques.

En cas de difficultés de règlement, n'hésitez pas à prendre contact avec le chef d'établissement qui étudiera avec vous votre situation.

Impayés :

L'établissement engagera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées (scolaires ou extra scolaires) même en cas de départ de l'établissement. En outre, en cas d'impayés et à défaut d'accord d'étalement, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'(les)enfant(s) l'année scolaire suivante conformément à la convention de scolarisation.

ENGAGEMENT FINANCIER 2025-2026



Responsable légal 1 :

Demeurant :

Responsable légal 2 :

Demeurant :

Responsables légaux de l'enfant :

Scolarisé(e) pour l'année 2025/2026 à l'école Saint Edmond :

- ont pris connaissance des tarifs et des conditions de règlement pour l'année scolaire 2025/2026.
Ils s'engagent à régler dans les délais prévus l'intégralité des frais scolaires et périscolaires et le cas échéant les études ou garderie.
- optent pour le règlement de leur facture :
 - par prélèvement automatique le 15 du mois, du 15 septembre 2025 au 10 juillet 2026.
 - par virement bancaire le 15 du mois, du 15 septembre 2025 au 15 juillet 2026.
- acceptent de verser une contribution volontaire de.....Euros par mois.
- Souhaitent établir la facture au nom de.....(à défaut de précision, la facture sera libellée au nom des deux responsables légaux désignée sur la fiche de renseignements).

Signature obligatoire des deux responsables légaux :

A....., le.....

A....., le.....

Responsable légal 1 (nom et prénom) :

.....

Responsable légal 2 (nom et prénom) :

.....

Signature :

Signature :